

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE MAURICE
JEANDON POUR PERMETTRE LE STATIONNEMENT D'UN BUS DU 13 AU 15
NOVEMBRE 2015 A L'OCCASION D'UN CONCERT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,
Président du Pays de la Déodatie,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L
2212-2, et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité
provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : En raison d'un concert à l'Espace Georges Sadoul, et pour permettre le
stationnement d'un bus,

- Le stationnement sera interdit rue Maurice Jeandon, tout le long de l'Espace Georges
Sadoul, du 13 novembre 2015 à 9 heures au 15 novembre 2015 à 17 heures.

Article 2 : Des panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les Services
Techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les
services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de
leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 2 novembre 2015

Le Maire,



David VALENCE